UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

AUDA-NEPAD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE

Financé par
l'Union Européenne



Améliorer la gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique: Un programme pour une réforme accélérée du secteur

Le projet "Améliorer la gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique : un programme pour une réforme accélérée du secteur (FishGov 2) est un suivi de la première phase du projet de gouvernance des pêches (FishGov 1) qui a été mis en œuvre entre 2014 et 2018 par l'UA-BIRA et l'AUDA-NEPAD avec le soutien financier de l'Union européenne. Le projet FishGov 2 est également financé par l'Union européenne. Le projet a débuté en janvier 2021 et sa durée est de quatre ans et demi.

Objectif général

Son objectif global est de renforcer la contribution de la pêche et de l'aquaculture durables à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, notamment la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la création de richesses.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

1. Les décisions de l'Union africaine sur les politiques de pêche et d'aquaculture durables sont fondées sur des preuves ;
2. Les politiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique sont cohérentes avec le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) et d'autres priorités de l'UA et sont coordonnées aux niveaux continental, régional et national ;
3. L'Afrique est représentée de manière adéquate et participe efficacement aux forums internationaux sur la pêche et l'aquaculture et adapte les instruments mondiaux pertinents.

Pour plus d'informations : E-mail : *ibar.office@au-ibar.org* **Site web :** *www.au-ibar.org*

Résultats pour chaque objectif spécifique:

Objectif spécifique 1 : Les décisions de l'Union africaine sur les politiques de pêche et d'aquaculture durables sont fondées sur des preuves;

Résultat 1.1 Les parties prenantes de l'UA ont accès à des produits de connaissance de qualité sur les pêches et l'aquaculture africaines

Résultat 1.2 Les plateformes et réseaux existants sont révisés, rationalisés et rendus opérationnels pour une participation effective des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

Résultat 1.3 Un système solide de rapport au STC sur la mise en œuvre de la PFRS est mis en place et intégré au processus du CAADP.

Output 1.4 Des mécanismes sont développés pour s'assurer que la pêche et l'aquaculture durables sont intégrées dans le développement des politiques / initiatives de l'UA affectant le secteur.

Output 1.5 Le plaidoyer est amélioré et la sensibilisation à l'importance de la pêche et de l'aquaculture durables est créée.

Objectif spécifique 2 : Les politiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique sont cohérentes avec le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) et d'autres priorités de l'UA et sont coordonnées aux niveaux continental, régional et national;

Résultat 2.1 Les capacités et les systèmes de collaboration et d'intégration régionales en matière de gestion des ressources partagées de la pêche et de l'aquaculture sont améliorés et les liens avec les cadres de gouvernance environnementale sont renforcés.

Résultat 2.2 Les capacités des Etats Membres, des CER et des ORP à développer des politiques réalistes de pêche et d'aquaculture durables en cohérence avec la PFRS sont renforcées.

Résultat 2.3 Les capacités sont renforcées pour faciliter le commerce intra et inter régional du poisson en accord avec l'agenda commercial de l'intégration régionale et le protocole sur le commerce des marchandises de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

Objectif spécifique 3 : L'Afrique est représentée de manière adéquate et participe efficacement aux forums internationaux sur la pêche et l'aquaculture et adapte les instruments mondiaux pertinents.

Résultat 3.1 Les capacités des États membres de l'UA - y compris les PEID - en termes de négociations internationales sont augmentées et un mécanisme est mis en place pour coordonner les positions communes africaines

Résultat 3.2 Des mécanismes sont mis en place pour encourager et faciliter l'appropriation des instruments et initiatives mondiaux aux niveaux continental, régional et national.

Résultatt 3.3 Les capacités des États membres de l'UA sont renforcées pour articuler efficacement les positions africaines sur la pêche et l'aquaculture dans le dialogue UA-UE.

Mécanismes de mise en œuvre

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) est responsable de la gestion et de la coordination globale de l'Action. Le programme de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) est un partenaire de mise en œuvre.

Bénéficiaires et partenaires:

55 États membres de l'UA, 8 communautés économiques régionales, institutions régionales spécialisées dans les disciplines liées à la pêche, l'aquaculture et l'environnement aquatique, acteurs non étatiques, secteur privé, organisations de la société civile, y compris les femmes et les jeunes,

